

Allocations familiales	Modification des coordonnées du service des allocations familiales de l'ONSSAPL
	Les services de l'ONSSAPL nous demandent de communiquer ce qui suit aux services du personnel et aux membres du personnel de la police locale :
	Depuis le lundi 12/06/2006, tous les numéros de téléphone de l'ONSSAPL ont changés (L'Office National de la Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales).
	Le nouveau numéro de téléphone central est maintenant le 02 239 12 11
	En ce qui concerne le service des allocations familiales, les numéros de téléphones n'ont pas seulement changés, mais la méthode de travail interne concernant le traitement des dossiers a aussi été revue. Il n'existe plus de cellule qui traite uniquement des dossiers des membres du personnel de la police locale : maintenant, le traitement des dossiers s'effectue par code postal de l'employeur, indépendamment du fait qu'il s'agit d'un membre du personnel de la police.
	Pour la gestion de dossiers au service des Allocations Familiales, les arrangements suivants sont disponibles :

1. Région Bruxelloise (Francophone) :

Code postal	Employeur	Groupe	Téléphone	Fax	E-mail
1000-1029		81	02/239.18.10	02/239.18.19	af81@onssapl.fgov.be
1030-1080		82	02/239.18.20	02/239.18.29	af82@onssapl.fgov.be
1081-1299		83	02/239.18.30	02/239.18.39	af83@onssapl.fgov.be

2. Région wallonne

Code postal	Employeur	Groupe	Téléphone	Fax	E-mail
1300-1499		84	02/239.18.40	02/239.18.49	af84@onssapl.fgov.be
4000-4000		85	02/239.18.50	02/239.18.59	af85@onssapl.fgov.be
4001-4480		86	02/239.18.60	02/239.18.69	af86@onssapl.fgov.be
4481-4999		87	02/239.18.70	02/239.18.79	af87@onssapl.fgov.be
5000-5999		88	02/239.18.80	02/239.18.89	af88@onssapl.fgov.be
6600-6999		89	02/239.18.90	02/239.18.99	af89@onssapl.fgov.be
6000-6599		91	02/239.19.10	02/239.19.19	af91@onssapl.fgov.be
7000-7100		92	02/239.19.20	02/239.19.29	af92@onssapl.fgov.be
7101-7999		93	02/239.19.30	02/239.19.39	af93@onssapl.fgov.be

Contact center SSGPI Tel 02 554 43 16 helpdesk@ssgpi.be